

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 15
Nombre de représentés : 5

Nombre de votants : 20

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 27 JANVIER 2022

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 7 octobre 2021

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- le procès-verbal modifié de la séance du conseil d'administration du 7 octobre 2021.

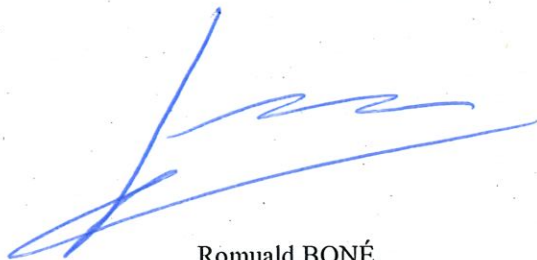
Pièce jointe :

- procès-verbal

- 3 FEV. 2022

Acte transmis aux autorités de tutelle le

Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 27 janvier 2022

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 15

Nombre de représentés : 5

Nombre de votants : 20

Pour : 19
Contre : 1
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 27 JANVIER 2022

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 2 décembre 2021

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE :

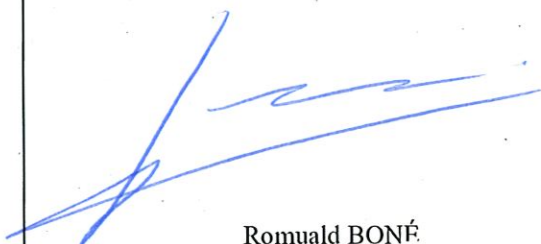
- le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 2 décembre 2021.

Pièce jointe :

- procès-verbal

Acte transmis aux autorités de tutelle le **3 FEV. 2022**

Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 27 janvier 2022

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Nombre de représentés : 5

Nombre de votants : 26

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 27 JANVIER 2022

Objet : Modification de la délégation du conseil d'administration au Directeur de l'INSA Strasbourg

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

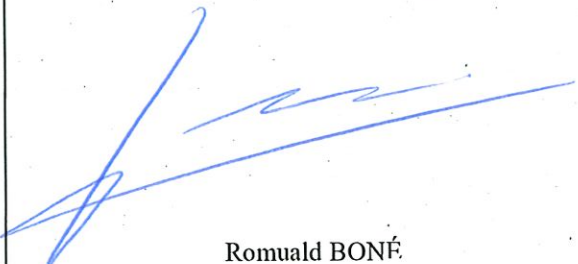
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- les modifications apportées à l'actuelle délégation du conseil d'administration au Directeur de l'INSA Strasbourg telles que proposées dans le document annexé.

Pièce jointe :

- délégation modifiée

Acte transmis aux autorités de tutelle le 3 FEV. 2022	
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Fait à Strasbourg, le 27 janvier 2022
	
Romuald BONÉ	Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 23
Nombre de représentés : 4

Nombre de votants : 27

Pour : 14
Contre : 7
Abstention : 6

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 27 JANVIER 2022

Objet : Renovation du modèle social : vote sur le volet n°1

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

- « Sur la base du document de référence V1.1 élaboré à l'échelle du Groupe INSA, le conseil d'administration valide les ambitions et axes d'actions structurantes déclinés dans la partie 4 du document annexé à la présente délibération.
À ce stade d'avancement du projet, l'adoption de cette délibération n'engage pas l'établissement sur la mobilisation de nouveaux moyens.
Le conseil d'administration prend acte que la Direction de l'Institut présentera en 2022 la déclinaison de ces ambitions en programmes stratégiques et prioritaires en lien avec une stratégie de moyens. »

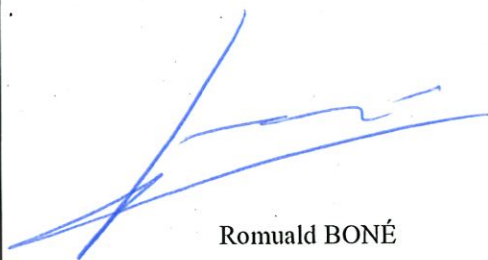
Pièce jointe :

- document de référence V1.1

- 3 FEV. 2022

Acte transmis aux autorités de tutelle le

Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 27 janvier 2022

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 21
Nombre de représentés : 4

Nombre de votants : 25

Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

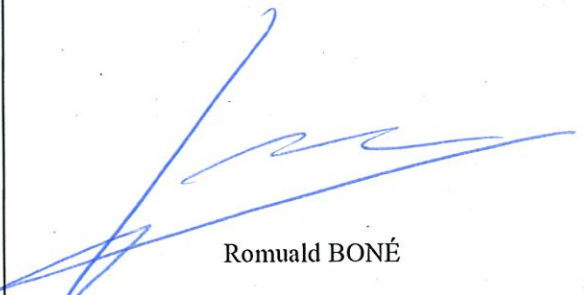
EN SA SÉANCE DU 27 JANVIER 2022

Objet : Droits de candidature formation « architecte au Caire »

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION VALIDE A L'UNANIMITÉ :

- la révision du montant des droits de candidature au diplôme d'établissement d'architecture INSA Strasbourg au Caire à 105 € à compter de la session de recrutement 2022.

Acte transmis aux autorités de tutelle le - 3 FEV. 2022 Le Directeur de l'INSA Strasbourg  Romuald BONÉ	Fait à Strasbourg, le 27 janvier 2022 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg  Bruno FYOT
--	--

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre de représentés : 4

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 27 JANVIER 2022

Objet : Droits d'inscription des étudiants extracommunautaires inscrits en Master – année 2022/2023

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- la proposition ci-après concernant les Masters co-accrédités avec l'Université de Strasbourg :

« Pour l'année universitaire 2022-2023, les étudiants extracommunautaires assujettis aux droits différenciés et qui ne bénéficient pas par ailleurs d'un autre dispositif d'exonération mentionné aux articles R719-49 et R 719-49-1 du code de l'éducation, seront partiellement exonérés des droits d'inscriptions pour ramener ces derniers au même montant que les droits acquittés par les étudiants nationaux.

Rappel des Masters co-accrédités :

- Master urbanisme et aménagement, parcours architecture, structures et projets urbains (ASPU), co-accrédité avec l'Université de Strasbourg et l'École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg ;
- Master sciences et génie des matériaux, parcours design des surfaces et matériaux innovants (DSMI), co-accrédité avec l'Université de Strasbourg ;
- Master image, robotique, ingénierie pour le vivant (IRIV), parcours automatique et robotique (AR), co-accrédité avec l'Université de Strasbourg ;
- Master image, robotique, ingénierie pour le vivant (IRIV), parcours topographie et photogrammétrie (topo), co-accrédité avec l'Université de Strasbourg ;
- Master physique appliquée et ingénierie physique, parcours modélisation numérique avancée (MNA), option génie civil et option mécanique, co-accrédité avec l'Université de Strasbourg.

Acte transmis aux autorités de tutelle le - 3 FEV. 2022

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 27 janvier 2022

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg

Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre de représentés : 4

Nombre de votants : 24

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 27 JANVIER 2022

Objet : Adaptation temporaire des modalités liées aux justificatifs d'absences dans le cadre du contrôle continu et à l'organisation des épreuves de substitution

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- la proposition d'adaptation temporaire du Règlement interne des études et examens (RIEE) de l'INSA Strasbourg portant sur les modalités liées aux justificatifs d'absences dans le cadre du contrôle continu et à l'organisation des épreuves de substitution.

Pièce jointe :

- modification temporaire apportée au RIEE

Acte transmis aux autorités de tutelle le **- 3 FEV. 2022**

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 27 janvier 2022

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg

Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 20
Nombre de représentés : 4

Nombre de votants : 24

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 27 JANVIER 2022

Objet : Capacités d'accueil Masters co-accrédités – année universitaire 2022/2023

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- les capacités d'accueil, attendus et modalités d'examen des candidatures concernant les Masters co-accrédités avec l'Université de Strasbourg pour l'année 2022-2023.
- Rappel des Masters co-accrédités :
- Master urbanisme et aménagement, parcours architecture, structures et projets urbains (ASPU), co-accrédité avec l'Université de Strasbourg et l'École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg ;
 - Master sciences et génie des matériaux, parcours design des surfaces et matériaux innovants (DSMI), co-accrédité avec l'Université de Strasbourg ;
 - Master image, robotique, ingénierie pour le vivant (IRIV), parcours automatique et robotique (AR), co-accrédité avec l'Université de Strasbourg ;
 - Master image, robotique, ingénierie pour le vivant (IRIV), parcours topographie et photogrammétrie (topo), co-accrédité avec l'Université de Strasbourg ;
 - Master physique appliquée et ingénierie physique, parcours modélisation numérique avancée (MNA), option génie civil et option mécanique, co-accrédité avec l'Université de Strasbourg.

Pièce jointe :

- tableau récapitulatif des capacités d'accueil, attendus et modalités d'examen des candidatures Masters co-accrédités

Acte transmis aux autorités de tutelle le **3 FEV. 2022**

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 27 janvier 2022

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg

Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 20
Nombre de représentés : 4

Nombre de votants : 24

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 27 JANVIER 2022

Objet : Convention Pacte compétences Région Grand Est

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

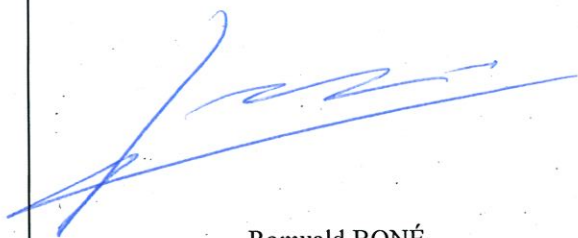
- la convention Pacte compétences Région Grand Est.

Pièce jointe :

- convention

Acte transmis aux autorités de tutelle le **3 FEV. 2022**

Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 27 janvier 2022

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre de représentés : 4

Nombre de votants : 24

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 27 JANVIER 2022

**Objet : Convention de financement Région Grand Est – soutien à Envirobat Grand Est Energivie.pro –
année 2022**

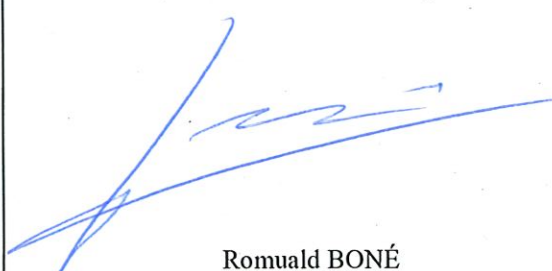
*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- la convention de financement Région Grand Est – soutien à Envirobat Grand Est Energivie.pro pour l'année 2022.

Pièce jointe :

- convention

Acte transmis aux autorités de tutelle le 3. FEV. 2022	Fait à Strasbourg, le 27 janvier 2022
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
	
Romuald BONÉ	Bruno FYOT

Acte n° 11 / 2022

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre de représentés : 4

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 27 JANVIER 2022

Objet : Avenant n°2 au contrat-cadre entre l'INSA Strasbourg et la SATT Conectus Alsace

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

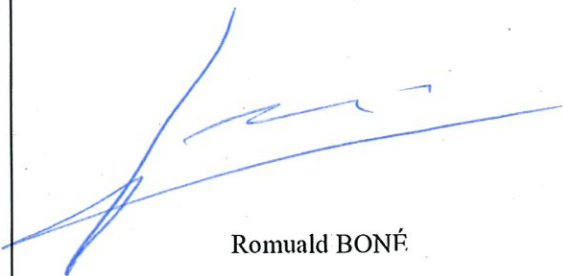
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- l'avenant n°2 au contrat-cadre entre l'INSA Strasbourg et la SATT Conectus Alsace.

Pièce jointe :

- avenant

Acte transmis aux autorités de tutelle le - 3 FEV. 2022	Fait à Strasbourg, le 27 janvier 2022
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
	
Romuald BONÉ	Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre de représentés : 4

Nombre de votants : 24

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 27 JANVIER 2022

Objet : Avenant n°2 à la convention de partenariat avec le CNRS concernant le laboratoire ICS

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

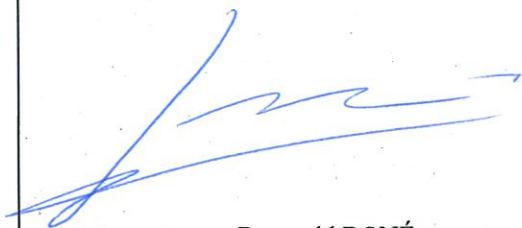
- l'avenant n°2 à la convention de partenariat avec le CNRS concernant le laboratoire ICS.

Pièce jointe :

- avenant

Acte transmis aux autorités de tutelle le

Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 27 janvier 2022

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Bruno FYOT